

Déposer un dossier d'artiste en atelier à la Maison de la Créativité.

Les points importants: La force du projet réside dans son articulation avec le public de la Maison de la Créativité (MC), avec ses valeurs et ses activités :

- ✓ L'offre est ouverte à des professionnel-le-s ou non professionnel-le-s, des artistes confirmé-e-s ou jeunes artistes en devenir venant du champ artistique et/ ou socioculturel ainsi qu'à des artisans ayant un projet créatif et artistique.
- ✓ L'expérience professionnelle avec de jeunes enfants reste un atout mais ne représente pas une absolue nécessité. Nous recherchons des artistes capables, quel que soit leur art, de se projeter dans la rencontre avec les jeunes enfants (crèches et familles).
- ✓ Les artistes en atelier ne peuvent loger à la Maison de la Créativité. Ils doivent résider à Genève ou à proximité et/ou y travailler. Ils doivent avoir leur activité professionnelle principale dans le domaine de la création.

Les critères d'évaluation sont notamment les suivants :

- ✓ Un fort intérêt pour les activités et le public de la MC.
- ✓ Un projet au caractère innovant, qui corresponde aux missions de la MC et éventuellement au thème ou à un évènement particulier (voir en fin de document)
- ✓ La qualité artistique et la dimension socioculturelle
- ✓ Une importante implication et disponibilité de l'artiste en lien avec les objectifs du projet présenté.
- ✓ Les éventuelles possibilités de prolongements, de partenariat avec un ou des partenaires culturels de la ville.
- ✓ La faisabilité du projet pour un atelier artistique se déroulant sur une période déterminée allant de 2 à 6 mois voire une année.

Le dossier de candidature doit être assorti des documents suivants :

- Une lettre expliquant les motivations de l'artiste pour mener cet atelier dans le cadre de la MC et les effets bénéfiques que cet atelier aurait pour sa carrière dans le domaine de la création.
- Une description écrite du projet proposé (présentant clairement la forme et le contenu du projet et les conditions techniques ou matérielles nécessaires à sa réalisation).
- Un budget des coûts liés au matériel nécessaire.
- Les éventuels prolongements avec des institutions culturelles.
- Un CV et/ou un portfolio avec une liste des projets déjà réalisés.

Les dossiers sont à transmettre à m.maitre@maisondelacreativite.ch
ou par courrier à Maison de la Créativité, 7 ch Calandrini, 1231 Conches
Pour tout renseignement tél 022.810.18.90